

## SEANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit Mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 21 Mars 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Présents : Didier THIEBAUT – Maire  
Jean-Philippe LOUIS-THIVET- Véronique JOLLY, Adjoints  
Roger PHILBERT- Anne PETITEAUX –  
Benjamin COUTURIER –Delphine DEGOUT  
Jean-François PEPIN - Clément ROBERT

Absents excusés : Michel BERGER pouvoir à Véronique JOLLY  
Alizée VANUXEEM

Monsieur Clément ROBERT a été élu secrétaire de séance.

### I. COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,  
Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241- 6 à 15, R. 241-16 à 33,

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2020

Vu les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de Jean-Philippe LOUIS THIVET, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal **ADOpte** par **9** voix **POUR** et **1** **ABSTENTION** le compte administratif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2020	370 324.90 €	37 413.01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	51 638.17 €	-138 233.25 €
REINTEGRATION RESULTAT OPERATION ORDRE NON BUDGETAIRE	605.49 €	0.16 €
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021	421 963.07 €	-100 820.08 €

### - APPROBATION COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2, Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Monsieur le Maire, informe les Membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par les Comptables - Monsieur Gilles BROSSARD du 01/01/2021 au 31/12/2021 – Madame FANNY GONCALVES du 01/01/2022 au 31/12/2021 – Madame Cécile BOUCHET du 01/01/2022 au 09/02/2022- et que le compte de gestion établi par ces derniers est conforme au compte administratif de la Commune de LANDREVILLE.

Monsieur le Maire précise que les Comptables - Monsieur Gilles BROSSARD du 01/01/2021 au 31/12/2021 – Madame FANNY GONCALVES du 01/01/2022 au 31/12/2021 – Madame Cécile BOUCHET du 01/01/2022 au 09/02/2022 ont transmis à la Commune de LANDREVILLE le compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire de LANDREVILLE et du compte de gestion des Comptables - Monsieur Gilles BROSSARD du 01/01/2021 au 31/12/2021 – Madame FANNY GONCALVES du 01/01/2022 au 31/12/2021 – Madame Cécile BOUCHET du 01/01/2022 au 09/02/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

**ADOpte** le compte de gestion des Comptables - Monsieur Gilles BROSSARD du 01/01/2021 au 31/12/2021 – Madame FANNY GONCALVES du 01/01/2022 au 31/12/2021 – Madame Cécile BOUCHET du 01/01/2022 au 09/02/2022 pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2020	PART AFFECTEE A LA SI  (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERA OB	RESULTAT CUMULE FIN 2021	RESTES A REALISER 2021	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	37 413.01		-138 233.25	0.16	-100 820.08	D	-100 820.08
						R	
FONCT	370 324.90		51 032.68	605.49	421 963.07		421 963.07
TOTAL	<b>407 737.91</b>	<b>0.00</b>	<b>-87 200.57</b>	<b>605.65</b>	<b>321 142.99</b>		<b>321 142.99</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>421 963.07 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
<b>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</b>	<b>100 820.08 €</b>
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</b>	<b>321 142.99 €</b>
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>100 820.08 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €
	<b>reporter en ligne 001 du BP 2022 : -100 820.08 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire de LANDREVILLE à signer tous documents relatifs à cette décision.

**II. TAXES LOCALES 2022 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par - 9 voix Pour - 1 Abstention.

**FIXE** pour l'année 2022 les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales, soit :

FONCIER BATI	<b>33.36 %</b>
TAXE FONCIERE NON-BATI	<b>19.66 %</b>
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	<b>20.02 %</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

### **III. SUBVENTIONS 2022.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1, Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des Associations,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR et 1 CONTRE, DECIDE de verser aux associations pour l'exercice 2022 les subventions telles que figurant ci-dessous :

JEUNES VALLEE OURCE	100
CHASSE LANDREVILLE	300
COOP.SCOLAIRE LANDREVILLE	300
GYM LOISIRS LANDREVILLE	100
SYNDICAT INITIATIVE LANDREVILLE	300
ADMR	150
SAPEURS POMPIERS LANDREVILLE	300
TIR LA FRATERNELLE	300
SHOOT OF PAINTBALL	300
DANSE POUR L	100
ASPB	150
QUAI DES ARTS	300
LANDREVILLE AU FIL DES MOTS	300
LANDRIVILLA	300
L'OUTIL EN MAIN	100
COOP. SCOLAIRE VOYAGE	2000
CFA PONT SAINTE MARIE	100
PROVISION POUR SUBVENTIONS TARDIVES	1500
TOTAL	7000

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

### **IV. BUDGET PRIMITIF 2022.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif

Après avis de la commission des finances

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Jean-Philippe LOUIS-THIVET, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITE** des présents,

**ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

<b>MOUVEMENTS REELS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
INVESTISSEMENT	900.283	9003.283
FONCTIONNEMENT	833.111	833.111
<b>TOTAL</b>	<b>1.733.394</b>	<b>1.733.394</b>

Précise que le budget de l'exercice 2022 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature).

- **REMBOURSEMENT TROP PERCU A FONDS DOTATION LANDREVILLE PATRIMOINE -TRVX EGLISE 1<sup>ER</sup> ET 2EME TRANCHE :**

Considérant la délibération du 10 Juillet 2013 et que les travaux de l'Eglise de l'Assomption de Marie 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche sont terminés.

Considérant que pour lesdits travaux, la Commune de Landreville, a perçu toutes les subventions, FCTVA..

Considérant qu'il en ressort un trop perçu de 104338 € versé par le Fonds de Dotation Landreville Patrimoine,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** de reverser la somme de 104338 € au Fonds de Dotation Landreville Patrimoine.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

- **DEMANDE DE SUBVENTION OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE L'AUBE ET LE SOUVENIR FRANÇAIS – TRAVAUX MONUMENT AUX MORTS**

Considérant les travaux du Monument aux Morts, et le devis retenu et prévu au budget primitif 2022, pour un montant de 15262 € H.T,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

**APPROUVE** le plan de financement pour les travaux du Monument aux Morts

**SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible auprès de l' Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Aube et le Souvenir Français

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**V. : REGLEMENT DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place et adopter un règlement de cimetière et après avoir pris connaissance du règlement vu et proposé par la Commission Cimetière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** la mise en place et **APPROUVE** le règlement intérieur du Cimetière comme annexé à la présente délibération.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'en assurer la publication et l'**AUTORISE** à signer tous documents relatifs à cette décision.

**VIII. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :**

**Véronique**

- **C.A.S. : Projets 2022**

- Repas des Aînés : vendredi 6 Mai 2022 à 12 h 30 au Café du Commerce de Landreville

✚ Menu établi

✚ Cadeaux d'assiettes : muguet pour les dames – à venir pour les hommes

✚ Décoration des tables et cadeau pour la doyenne pris en charge par Véronique

✚ Vins par Annick et Didier

✚ Invitations remise en mains propres

✚ Animation : repas animé par le groupe troyen « Les Mains dans les Poches »

- **Goûter de Noël et Remise du Colis des Aînés : Jeudi 15 Décembre 2022**

- **Landreville Infos :**

Le n° 38 est en cours de distribution

- **Fleurissement :**

Nettoyage des massifs, taille des rosiers et des arbustes commencés.

Bilan des actions entreprises en 2021 pour plantation des fleurs au Printemps

Plantation d'arbustes prévue dans le parc de l'Eglise et devis de l'entreprise Toussaint 487.45 € TTC.

- **Rénovation de la Mairie :**

Réunion avec toutes les Entreprises : Vendredi 11 mars 2022

Début des travaux : Lundi 25 Avril 2022

Fermeture de la mairie : du 11/04/2022 au 30/06/2022

Réunion avec l'Entreprise de peintures RGA Peintures Mardi 15/03/2022

- Choix d'une fibre de verre nattée
- Choix du sol du secrétariat et du cadastre
- Aucun choix de couleur pour les murs n'a été retenu.

**Voirie :**

Jean-Philippe LOUIS-THIVET a demandé une réactualisation des devis pour les différents travaux de voirie (programme 2022) et réunira la Commission dès leurs réceptions.

Les plans et chiffrages des travaux Rue de l'Etang – Rue de l'Eglise – Commelle Marie ont été réactualisés par Antony VIARDOT.

**Conseil Ecoles :**

Monsieur le Maire rend compte aux Membres présents des effectifs actuels et pour les rentrées 2022/2023/2024, soit :

	Maternelle Landreville	Primaire Loches-sur-Ource	Primaire Landreville
2022	23	20	19
2023	21	23	13
2024	20	19	20

Le photocopieur sera descendu à l'école maternelle.

Un voyage scolaire organisé au Lac du Der pour les élèves de Madame SIRI et au Parc de l'Auxois pour les élèves de Mesdames POINSOT et COUCHE ;

Réunion avec le Syndicat de Transports Scolaires à Bar sur Seine pour les transports méridiens.

**Eglise :**

**3<sup>ème</sup> Tranche :**

Rendez-vous avec le Directeur Adjoint de la DRAC, en présence de l'Architecte en charge du dossier, du Président du Fonds de Dotation, du Maire et des Adjointes. Il a été noté qu'une intervention rapide sur le retable devait être effectuée. Monsieur le Directeur Adjoint doit nous donner des consignes à ce sujet.

Concernant la 3<sup>ème</sup> tranche, elle pourrait être programmée pour 2023.

**Ouverture d'une voie verte :**

Monsieur le Maire donne quelques informations suite à une réunion pour le projet de l'ouverture d'une voie verte (ancienne ligne ferroviaire allant des Riceys à Cunfin).

**Maison DUFRESNE :**

Monsieur le Maire informe les Membres présents qu'il a pris un arrêté de péril imminent concernant la maison de Monsieur Feu Philippe DUFRESNE et a rendez vous avec un démolisseur demain matin.

**Election Présidentielle :**

Constitution des bureaux de vote des 10 et 24 Avril 2022, soit :

**10 Avril 2022 :**

8 H 0 0 - 12 H 0 0	THIEBAUT Didier
	ROBERT Clément
	COUTURIER Benjamin
12 H 0 0 - 15 H 3 0	LOUIS-THIVET Jean-Philippe
	PETITEAUX Anne
	DEGOUT Delphine
15 H 3 0 - 19 H 0 0	JOLLY Véronique
	PHILBERT Roger
	PEPIN Jean-François

**24 Avril 2022 :**

8 H 0 0 - 12 H 0 0	THIEBAUT Didier
	ROBERT Clément
	BERGER Michel
12 H 0 0 - 15 H 3 0	LOUIS-THIVET Jean-Philippe
	PETITEAUX Anne
	DEGOUT Delphine
15 H 3 0 - 19 H 0 0	JOLLY Véronique
	PHILBERT Roger
	PEPIN Jean-François

Un exemplaire sera envoyé à chaque Conseiller Municipal.

**- INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part aux Membres présents :

- végétation sur départementale : réglé
- haies thuyas Losa : devrait se régler prochainement
- lampadaire Rue de la Maladière : changé
- les travaux d'enfouissement débuteront le 16 Mai prochain, la circulation Grande Rue sera alternée par feux tricolores.
- Monsieur le Maire indique que Monsieur ROYER Sébastien envisage de créer un chemin pour se rendre sur la parcelle ZL 82 les Ormes
- Panneaux de basket : cédés gracieusement à la Commune de Viviers sur Artaut.
- Cérémonie du 08 Mai à 9h 30 – Faire affiches et invitations
- Livret gestion des déchets : remis en main propre à chaque Conseiller Municipal et validation des 3 endroits des dépôts volontaires ( aériens : 14 Rue de la Gare – Sortie village côté Bar sur Seine et semi-enterré : Parking Aristide Estienne).
- Manifestation 14 Juillet et Feu d'artifice : Monsieur le Maire invite la Commission des Fêtes avec les Présidents d'Associations, suite à l'absence de nombreux Conseillers, à définir le programme d'éventuelles Festivités

**Tour de table :**

**Véronique JOLLY :**

Diaporama sur la Chapelle réalisé par Roger PHILBERT

Route du Vitrail

Porte-paroles de Michel BERGER, puisque procuration :

- Que sont devenus les panneaux de basket ? : réponse effectuée ci-dessus
- Participation au dossier panneaux solaires (étude en stand by suite à intervention de l'Unesco)
- Dossier dépenses énergétiques
- Dépenses chauffage MDA

**Clément ROBERT :**

Stationnement Rue Haute gênant la sortie et l'entrée de chez Madame ROBERT.

Signalétique SGV : en cours d'étude

Sonnerie cloches Eglise

**Benjamin COUTURIER :**

Regard à proximité de sa résidence, la Commission Voirie se rendra sur les lieux.

**Delphine DEGOUT :**

Excuses pour avoir oublié la dernière séance.

**Jean-Philippe LOUIS-THIVET :**

En réponse à la demande de Michel BERGER, l'étude sur l'éclairage public a fait partie d'un dossier dont Michel BERGER s'est occupé et en a fait un rapport au Conseil Municipal. Dossier sans suite.

**Didier THIEBAUT :**

Lors de la dernière réunion de l'AFR, il a été évoqué de doubler les cotisations pour l'an prochain.

L'AFR souhaiterait que soit abordé la possibilité de grouper les chemins avec la Commune et les conditions.

Séance levée à 21 h 00.

Prochaine réunion prévue en Mai.